

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.



N°6

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RNOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBE, M. Régis DESTRUEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Aire d'accueil des gens du voyage - Les Bois de Bourelou - Déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée AH 405 pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune de Tulle et cession de cette dernière à la Communauté d'Agglomération de Tulle - Tulle Agglo

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget communal,
- Considérant que la Communauté d'Agglomération de Tulle - Tulle Agglo a obtenu une autorisation de permis d'aménager une aire d'accueil des gens du voyage le 18 juin 2021,
- Considérant qu'une partie de l'espace de stationnement et de voirie de cette aire d'accueil occupe le domaine public de la Ville,
- Considérant qu'un géomètre commandité par Tulle Agglo est intervenu pour créer la parcelle AH 405 afin de régulariser la situation en vue de la cession de cette dernière à Tulle Agglo,
- Considérant qu'il convient, au préalable, de déclasser du domaine public la parcelle AH 405 pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune de Tulle,
- Vu le plan ci-annexé,

- Vu l'avis des Domaines,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- 1- Décide** de déclasser du domaine public la parcelle AH 405 pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune de Tulle.
- 2 - Décide** de céder au prix d'un euro la parcelle AH 405, au profit de la Communauté d'Agglomération - Tulle Agglo.
- 3 - Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce déclassement et de cette cession.
- 4 - Précise** que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur
- 5 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.
- 6 - La présente délibération** peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

 Le Maire,
Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 02 OCT. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 02 OCT. 2026

26 - 2002026

Le 17/09/2025

Direction Générale Des Finances Publiques**Direction départementale des Finances Publiques
de Haute-Vienne**

Pôle d'évaluation domaniale

31 rue Montmailler
87043 LIMOGES CEDEXLa Directrice Départementale des Finances
Publiques de la Haute-Vienne

à

mél. : [ddfip87.pole-
evaluation@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip87.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr)

M.le maire de la commune de TULLE

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Didier TINARD

téléphone : 06 20 77 25 33
courriel : didier.tinard@dgfip.finances.gouv.fr**Réf OSE : 2025-19272-66929****LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE**

Objet : transfert de voirie

Par une saisine du 16/09/2025, vous sollicitez le PED dans le cadre du transfert de propriété d'une partie du Domaine Public constitué de la voirie et d'une partie de l'espace stationnement de l'aire d'accueil des gens du voyage sise aux Bois de Bourelou à TULLE.

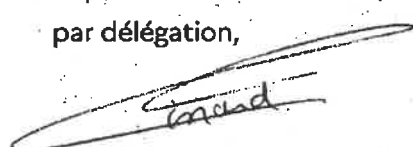
Cette portion de voirie devra tout d'abord faire l'objet d'un déclassement du Domaine Public vers le Domaine Privé afin de pouvoir, par la suite, être cédée à Tulle Agglo propriétaire de parcelles constituant l'aire d'accueil des gens du voyage dont elle a la compétence.

La cession sera alors analysée comme un transfert de charge.

Ainsi, conformément aux pratiques de cession de même type, la valeur symbolique d'1 € est admise pour cette opération.

Le présent avis est valable 24 mois.

Pour la Directrice Départementale des
Finances Publiques de la Haute-Vienne,
par délégation,



Didier TINARD

Inspecteur des Finances Publiques